

Les animations de fin d'année

Le goûter de Noël des anciens :



Le 18 décembre, les "ouloises" et "oulois" de 80 ans ou plus étaient tous invités par le CACT à partager le goûter de Noël dans "la forêt enchantée" de la salle polyvalente à Montmorin. 9 d'entre elles avaient répondu à l'invitation et de ce petit groupe, Marcelle Bégou (97 ans) était la doyenne.

L'après-midi a été bien remplie : dégustation de pâtisseries artisanales et Clairette de Die, distribution de colis de Noël, photo de groupe sans oublier l'animation surprise annoncée : un concert d'accordéon par Delphine et Karine Richy, les filles de Marie Hélène de Sainte-Marie. Nous les remercions pour ce cadeau exceptionnel ainsi offert

aux anciens : une prestation de très grande qualité !

Aux côtés de Marcelle, Georgette Laurent, Denise Girousse, Elise et René Tenoux, Raymonde Colomb, Simone Triolaire, Raymond Girousse et enfin Stéphane Manicki sont tous d'accord sur un fait : "cette après-midi est une occasion unique de nous retrouver. Nous étions une bonne bande de copains lorsque nous étions jeunes !" et en effet, Denise et Simone, l'une à Montmorin, l'autre à Serre-Boyer ne s'étaient pas vues depuis trois ans !

Les personnes qui n'avaient pu se déplacer ce jour-là se sont vu offrir leur colis à domicile. Au total 20 paquets ont été distribués. Signalons encore que ce goûter a reçu un soutien financier de 50 € de la part d'un donateur et d'une donatrice souhaitant garder l'anonymat.



Delphine et Karine Richy de Sainte-Marie

Et à l'école de Montmorin, le Père Noël était en grève

Le mardi 20 décembre les parents d'élèves sont venus de l'Epine, Ribeyret, Montclus, Bruis et Montmorin, pour découvrir le spectacle préparé par leurs enfants sous la direction de Mme Flachaire, professeur d'école en charge de cette classe du regroupement pédagogique depuis la rentrée 2005.

Avant de passer la main aux enfants, cette dernière a tenu à informer l'assemblée d'un détail important : le fait que tous les textes ont été écrits par les enfants eux-mêmes. Le thème choisi : le père Noël et ses démêlés avec ses ouvriers : lutins ou rennes s'étaient mis en grève au grand désespoir du Père Noël obligé d'emballer et de distribuer lui-même les cadeaux aux enfants, pensez !!!

Pour clôturer le spectacle les élèves ont entonné quelques chansons bien à propos dont le traditionnel « We wish you a merry Christmas ».

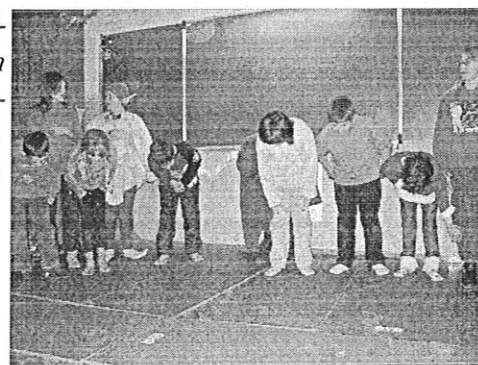
Dans un coin de la salle, une exposition photos montrait l'école de Montmorin autrefois, avant la banalisation de la mixité, lorsqu'un haut mur de

pierres séparait encore les cours et l'escalier en deux espaces de jeu bien distincts. Ce mur a depuis longtemps été détruit mais il est vrai que ses fondations sont encore bien visibles au milieu de l'escalier qui descend dans la cour.

Si depuis ce temps révolu, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts de l'Oule, les enfants n'ont décidément pas beaucoup changé et cet après-midi, à l'école de Montmorin, comme autrefois ils ont fait rêver les adultes en leur parlant de lutins, de rennes, de papier cadeau et de chocolat !

De son côté, la municipalité s'est investie à l'occasion des fêtes de Noël en offrant à chaque élève un livre intitulé :

"Comment devenir parfait en 3 jours" de Stephen Manes.



Les animations de fin d'année

Le réveillon

de la Saint Sylvestre :



41 convives s'étaient inscrits pour passer le réveillon à Bruis dans la nouvelle salle polyvalente admirablement décorée pour cette occasion.

Au menu :

Médailon de foie gras

Ballotine de volaille

Porcelet en tranches

Trou normand

Cuisses de canard aux cèpes, fagots de haricots

Fromage

Bûche glacée

Café, champagne, Clairette

Et vin rouge, blanc, rosé

Le loto du 8 janvier

Le loto du CACT a eu lieu le 8 janvier à Bruis dans la salle polyvalente. Une bonne centaine de personnes ont participé à cette manifestation y compris, et cela mérite d'être signalé, des gapençais qui ont d'ailleurs eu un peu de mal à trouver le village de Bruis, celui-ci n'étant pas signalé en bas du col des Tourettes : il faudra y remédier ! Les mottois étaient, comme d'habitude bien représentés.

Les nombreux lots mis en jeu ont trouvé preneurs : le lecteur DVD a été gagné par Hélène Girousse de la Rabasse, la centrale vapeur par Patricia Lagier de La Charce, quant au gros lot, un VTT, celui-ci a été remporté par un sportif assidu qui en fera sans doute le meilleur usage : Raymond Aubert de Montmorin que nous félicitons au passage !

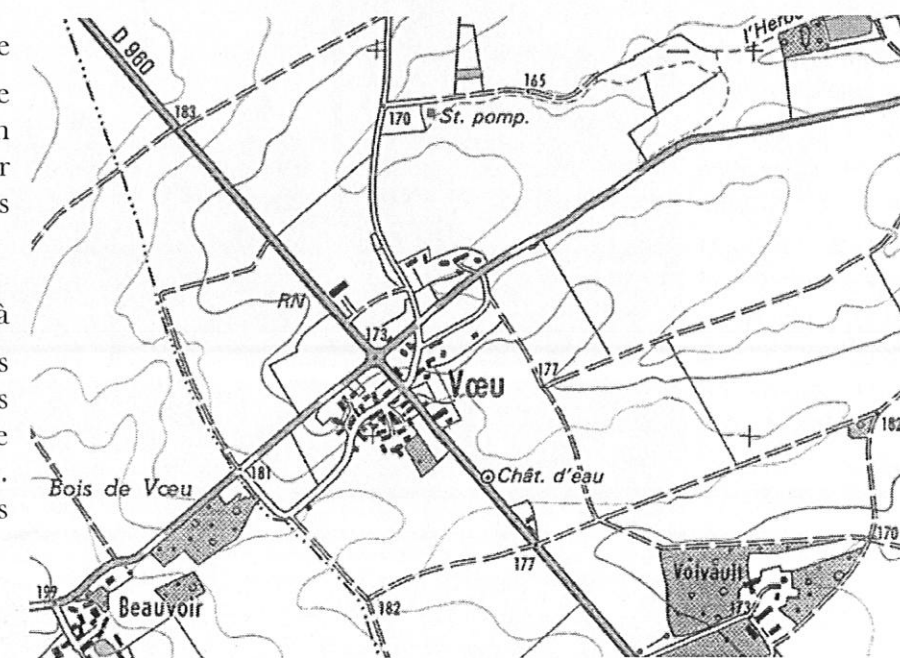
A noter : organisé par l'association "les 3 petites écoles", le loto du regroupement pédagogique aura lieu le 12 février dans la salle du réfectoire à Montmorin.

Par ailleurs, Mme Flachaire, professeur des écoles en charge de la classe de Montmorin fait savoir qu'une tirelire est mise à disposition des habitants à l'école dans le cadre de l'opération "pièces jaunes".

La "carte de Vœu" de la rédactrice ...!

Cette carte m'a été envoyée de Paris par un internaute : je ne résiste pas au plaisir de vous en faire profiter !!! (pour vous éviter de chercher, Vœu se trouve dans l'Indre, près de Bourges).

Plus sérieusement, je tiens à mon tour à présenter, à tous les abonnés de ce journal, tous mes vœux pour cette nouvelle année en espérant être "à la hauteur" (!) pour la rédaction des prochains numéros de notre Fil de l'Oule.



Ecole de Montmorin : photo 1926 (environ)

A l'occasion de la fête de Noël à l'école de Montmorin, les enfants avaient préparé une exposition photos montrant l'école aujourd'hui et l'école autrefois. Parmi les photos exposées, un cliché rare, (déniché chez Arlette Serratrice par le remplaçant de Mme Flachère qui a passé 3 semaines à Montmorin) où l'on peut encore voir le mur qui séparait l'école des filles et celle des garçons.

Pour vous, dans ce numéro :

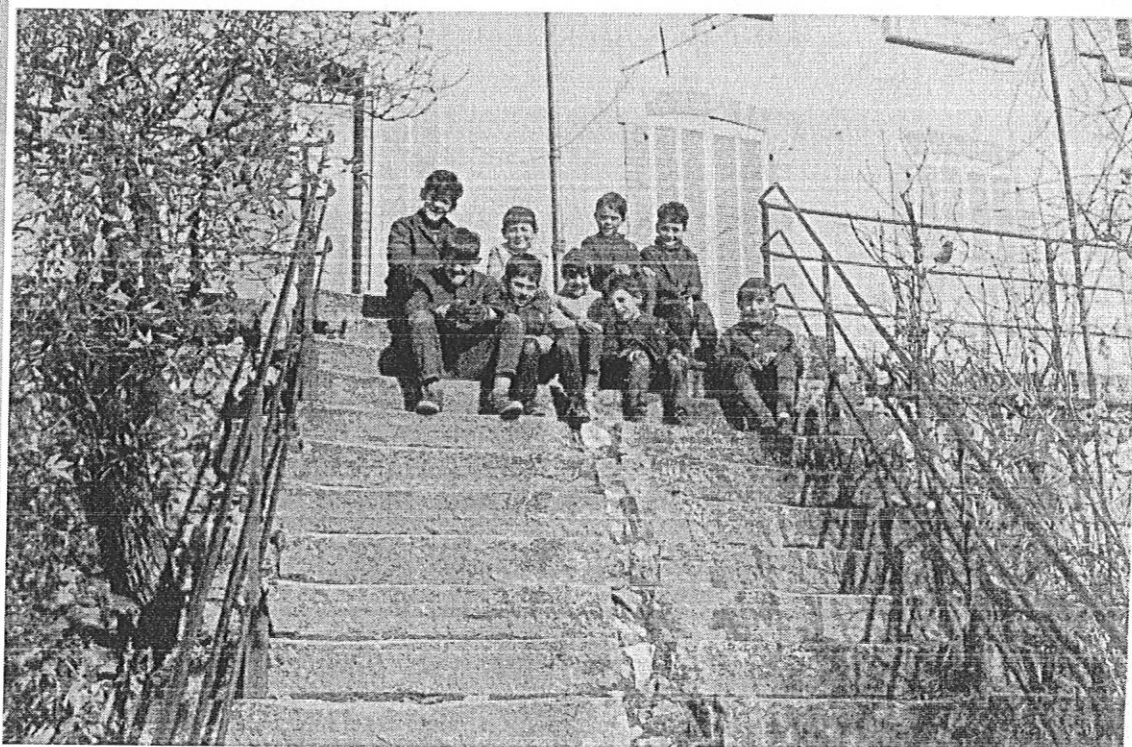


Ci-contre : École de Montmorin dans les années 1925/26/27 environ.
En bas, l'instituteur est Monsieur Bernard, le beau-père d'Odette Bernard

Ci-contre : École de Montmorin vers 1968 : le mur a disparu.

De haut en bas et de gauche à droite :

Jean George Berger, Véronique Gueydon, Hubert Lombard, René Berger, Christian Berger, Alain Girousse, Catherine Lombard, Gilles Girousse, Brigitte Serratrice.



Les animations de fin d'année

Il y a toujours beaucoup de travail en perspective pour les bénévoles de l'association qui en appellent à toutes les bonnes volontés. Si vous habitez dans la Haute Vallée de l'Oule depuis peu et souhaitez apporter votre contribution à cette association, vous pouvez contacter le Président M. Broise au 04 92 66 09 86 ou la Vice présidente Mme Aubert au 04 92 66 09 82.

Belote ...

Comme prévu dans le calendrier, le programme 2005/2006 du CACT a débuté le samedi 5 novembre à Montmorin par une soirée belote et jeux de société conviviale et destinée à tous les âges.

Notez bien : il n'est pas indispensable de savoir jouer à la belote pour participer à ces soirées. Les amateurs de mots croisés et autres jeux de lettres sont aussi les bienvenus, notamment depuis que l'association s'est vue offrir un jeu de scrabble par un bienfaiteur et une bienfaitrice qui souhaitent rester anonymes et que nous remercions. Et de toutes façons on peut toujours venir pour bavarder tout simplement.



Le repas du CACT : une tradition qui s'installe



Le dimanche 27 novembre une bonne quarantaine de convives se sont retrouvés dans la salle polyvalente de Montmorin pour partager « à la bonne franquette » le repas de l'association, une animation proposée par le Comité d'animation Culturel et Touristique de la Haute vallée de l'Oule depuis 4 années consécutives maintenant.

Cette année, c'était choucroute pour tout le monde, et comme d'habitude, la cuisinière, (qui se reconnaîtra), n'a pas déçu son monde ! Mais, toute gastronomie mise à part, ce repas convivial a un immense mérite : celui d'apporter aux habitants permanents de la vallée le prétexte qu'ils attendaient pour se réunir, se rencontrer, s'apprécier. Cela est bon pour le moral, d'autant que les bonnes résolutions prises par les uns ou les autres « de se voir plus souvent » car « la vie est courte » et « on n'est pas si nombreux dans notre vallée » ne sont pas toujours faciles à concrétiser !

...et "re belote"

Le samedi 10 décembre c'est à Bruis que le Comité d'Animation Culturel et Touristique avait organisé une autre soirée ludique dans la salle polyvalente récemment rénovée par la municipalité.

Des pâtisseries locales ont été servies pendant l'entracte : gâteaux parfumés aux noix de la dernière récolte, tartes aux pommes, macarons,... Il fallait bien ça pour combattre le froid arrivé depuis quelques jours dans la vallée.



Vos petites annonces :
(diffusions gratuites,
renseignements au
04 92 66 04 39)

Vend meuble évier
Visible à Sainte-Marie
Tél : 04 92 67 12 04
(aux heures de repas)

Suite à déménagement :
n° de tél de Cathy Lombard :
04 92 66 07 86

Les orientations de la CCVO

• Pour la partie à créer sur le territoire de Bruis :

- L'engagement de la CCVO dans le cadre du contrat de DSP à mettre à disposition de la CNR les terrains nécessaires à la desserte de l'opération pour laquelle une procédure de DUP est demandée au Préfet.

- L'engagement de la CNR au travers du contrat de DSP à réaliser les travaux relatifs à la voirie de desserte.

Après en avoir délibéré, les conseillers :

- confirment les engagements pré-cités,
- autorisent le président à signer la convention mentionnée ci-dessus.

Demande d'autorisation de défrichement

Le Président explique à son conseil que, dans le cadre de la procédure pour la construction d'un parc éolien sur les crête du col de Bruis, il appartient à la CCVO de déposer en Préfecture une demande d'autorisation de défrichement afin de compléter le dossier de Permis de Construire qui sera déposé par le délégataire : la CN'Air (filiale de la CNR).

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent leur accord pour qu'il soit procédé à la demande d'autorisation pré-citée.

Les parcelles concernées par cette demande sont les suivantes :

N° parcelle	Surface totale	Surface à défricher
A 272	33 a 00 ca	totale
B 61	25 a 10 ca	totale
B 62	25 a 20 ca	22 a
B 63	1 ha 61 a 60 ca	29 a
B 64	53 a 10 ca	27 a
B 65	3 ha 08 a 0 ca	13 a
B 70	1 ha 55 a 50 ca	17 a
B 74	1 ha 3 a 20 ca	43 a
B 75	46 a 20 ca	39 a
B 76	44 a 90 ca	30 a
B 77	33 a 80 ca	32 a 90 ca
B 78	27 a 20 ca	totale
B 84	6 ha 32 a 20 ca	5 ha
B 201	41 a 80 ca	26 a
B 202	65 a 70 ca	17 a
B 203	90 a 70 ca	69 a
B 204	66 a 80 ca	23 a
B 205	32 a 50 ca	24 a
B 207	26 ha 71 a 70 ca	4 ha

La mixité dans les écoles françaises

On observe sur cette photo un mur séparant l'école des filles et celle des garçons.

En regardant de plus près on constate qu'il y a des garçons et des filles de chaque côté de ce mur appelé « cloison séparative », selon les textes officiels.

Cette situation est très représentative de l'histoire de la mixité en France.

En fait l'instauration de la mixité dans les établissements scolaires publics a été très progressive et il est difficile de dater le phénomène avec précision.

Au 19^{ème} siècle la situation de nombreuses écoles est paradoxale : leurs classes sont à la fois mixtes et séparées.

Cet état de fait est le résultat :

- d'une part, de l'influence de l'église catholique sur « l'Instruction Publique » des gouvernements et régimes successifs. L'église prônait alors la séparation des sexes dans un but de moralité,
- d'autre part, de la pression sociale croissante qui réclamait la scolarisation des filles au même titre que celle des garçons (la loi Guizot de 1833 impose aux communes de plus de 500 h l'ouverture d'une école de garçons seulement). Or, les petits villages ne pouvaient pas entretenir deux écoles et rémunérer à la fois un instituteur et une institutrice. C'est ainsi que, sous la monarchie de Juillet, le Conseil Royal de l'Instruction Publique rend un avis le 13 août 1833 autorisant l'admission des filles avec les garçons.

Cependant, cette mixité n'est qu'apparente. Dans les faits, la séparation matérielle persiste dans les classes entre le côté des garçons et celui des filles. Il est d'ailleurs amusant de constater que ce même avis, de façon assez contradictoire rappelle cette obligation et va jusqu'à déterminer la hauteur de la cloison qui doit séparer les garçons et les filles : un mètre minimum, et ce sera 1,50 m selon le règlement du 17 août 1851.

La "cloison séparative" ne sera définitivement supprimée que par la grande loi scolaire du 30 octobre 1886, dite loi Goblet, qui organise l'école primaire républicaine. Cette loi autorise les écoles mixtes à classe unique dans les hameaux ou les communes de moins de 500 h, et cela essentiellement pour des raisons économiques, en particulier contraintes liées au manque d'instituteurs et de locaux. On peut donc supposer que la mixité, plus subie que choisie, est apparue dans les campagnes avant d'arriver dans les villes et cela pour des raisons essentiellement budgétaires.

La mixité est néanmoins l'œuvre de la 5^{ème} République : elle se généralise pendant les années 60.

Il faudra attendre les décrets d'application du 28 décembre 1976 de la loi Haby du 11 juillet 1975 pour que la mixité soit déclarée obligatoire dans l'enseignement primaire et secondaire.

(Sources : rapport du Sénat déposé le 13 avril 2004 par Mme Gisèle Gauthier)

Prise autour de 1926, cette photo illustre bien toutes ces contradictions : en dépit de la loi de 1886, la "cloison séparative" est toujours là. Il y a des filles et des garçons de parts et d'autres. Pourtant, dans les mentalités l'idée de la mixité a encore du chemin à faire : les garçons « ne veulent pas aller à l'école de la Demoiselle ».

Lorsqu'en 1927, Monsieur Bernard prend sa retraite et n'est pas remplacé, Mlle Gillibert (qui a pris ses fonctions en 1921 à la suite de Mme Julien) hérite alors d'une classe unique (dans la salle de classe actuelle) et mixte ce qui est nouveau et ne plait pas forcément aux garçons.

En 1964, l'école de Montmorin comptera de nouveau deux classes, consécutivement à l'installation du camp de Harkis au quartier de la Rabasse.

Les palmes académiques pour Annie DEQUET de Bruis

En cette fin de décembre 2005, Annie Dequet, conseillère municipale à Bruis (où elle possède une résidence secondaire) a été promue chevalier dans l'ordre des Palmes académiques, haute distinction instituée en 1808 par Napoléon 1er.

Maillon fort du personnel administratif du Collège Félix Del Marle d'Aulnoye-Aymeries (59), dont elle est la gestionnaire, Mme Dequet a ainsi été récompensée par le principal du Collège pour "son entier dévouement au service de l'Education Nationale".

Annie Dequet est entrée dans l'Education Nationale en 1970 en tant que secrétaire d'intendance du CES de Jeumont.

"Vous avez effectué avec vos proches collaborateurs un travail considérable qui, à ce jour, mérite amplement reconnaissance. Je pense notamment à l'encadrement du personnel de service lors des changements de locaux" lui a confié son supérieur hiérarchique avant d'agrafer au revers de son tailleur la suprême distinction.

Annie Dequet quant à elle a tenu à dédier sa promotion à son père disparu quelques jours auparavant.

Elle a ajouté que "ses fonctions ne s'arrêtaient pas uniquement à travailler des chiffres mais aussi à gérer des problèmes humains."

source : l'Observateur du vendredi 9 décembre 2005



Annie Dequet reçoit les palmes académiques

Les palmes académiques : historique

Les palmes académiques, instituées par Napoléon, sous cette dénomination en 1808, devaient honorer les membres de l'Université, créée en même temps. Elles correspondaient à des titres honorifiques attachés à une fonction et étaient brodées sur l'épaule gauche du costume réglementaire en or, en argent ou en soie bleue et blanche selon la distinction accordée.

C'est Napoléon III qui eut le mérite, à l'initiative de son ministre Victor Duruy, de faire en 1866 des Palmes académiques une décoration officielle pouvant se détacher, se joindre aux insignes d'autres ordres et qui pourrait être attribuée à des non-enseignants n'appartenant pas au monde universitaire mais ayant rendu, par leur action, des services signalés à l'Education.

Les Palmes Académiques peuvent être accordées aux étrangers et aux français résidant à l'étranger qui contribuent activement à l'expansion de la culture française dans le monde.



Téléphone

A la suite des nombreuses perturbations rencontrées par les usagers sur le réseau téléphonique de la Haute Vallée de l'Oule, Madame Aubert a souhaité faire signer une pétition aux habitants qui ont eu à souffrir de ces dysfonctionnements afin qu'une réduction leur soit accordée sur leur prochaine facture.

Cette pétition (actuellement disponible dans les trois mairies de Montmorin, Bruis et Sainte-Marie) sera envoyée à la Direction Nationale de France Télécom ; une copie sera transmise au Préfet.

Les orientations de la CCVO

Acquisition d'un véhicule utilitaire :

Le Président rappelle aux conseillers que la municipalité de Montmorin a fait l'acquisition d'un véhicule utilitaire destiné aux déplacements des employés communaux sur la commune de Montmorin. Il propose que la CCVO rachète ce véhicule à la commune de Montmorin afin que les employés puissent également utiliser ce véhicule pour leurs déplacements sur les communes de Bruis et Sainte-Marie.

Le coût total du véhicule s'élève à : 5 116,67 € HT, dont :

- Prix d'achat : 3 354 € HT
- Assurance MMA : 270 € HT
- Réparation : 1 143,13 € HT
- Carte grise : 139 € HT
- Pièces détachées : 210,54 € HT

Les conseillers délibèrent et se déclarent favorables au rachat de ce véhicule au profit de la CCVO.



Rouge !!!

Vers la création

d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale :

Le Président explique que l'étude portant sur les personnes en perte d'autonomie commandée par la CCIB sur le territoire de la CCS, la CCIB et la CCVO, étude rendue récemment, a confirmé l'existence de besoins importants sur le territoire de la CCVO en ce qui concerne les personnes âgées ou handicapées.

Au cours d'une précédente réunion avait été évoquée la création éventuelle d'un CIAS en vue de palier à ces besoins. Après renseignements pris auprès du Conseil Général, ce dernier accepterait de déléguer sa compétence (dans le domaine du social) à la CCVO. Par ailleurs, le Président précise que, préalablement à la création d'un tel centre les communes devraient elles aussi déléguer cette compétence à la CCVO.

Lors d'un prochain conseil, les élus seront amenés à se positionner sur l'opportunité de créer un CIAS au sein de la CCVO.

Conseil Communautaire du 5 décembre 2005

Desserte du parc éolien

Le Président expose au Conseil Communautaire que dans le cadre de la procédure de DSP, la CNR devrait prochainement déposer en mairie de Bruis la demande de permis de construire du parc éolien.

Le Maire de Bruis va donc devoir se prononcer sur la viabilité des terrains concernés par le parc éolien et notamment sur les conditions de desserte en voirie.

Pour ce faire, il convient que la CCVO, dans le cadre du contrat de DSP, confirme les engagements pris pour assurer la desserte en voirie de l'opération, à savoir :

- Pour la partie de voirie située sur le territoire de la commune de Montmorin :

- L'accord de principe demandé au Conseil Municipal de Montmorin sur l'utilisation de cette voirie au bénéfice de la desserte du parc éolien.

- La convention à prendre entre la commune de Montmorin et la CCVO pour la réalisation des travaux sur ladite voirie ainsi que les conditions d'entretien qui y sont liées.

Les orientations de la CCVO

Conseil Communautaire
du 21 novembre 2005

Parc Naturel Régional des Baronnies

Le Président a fait le point sur l'état d'avancement du projet du Parc Naturel Régional des Baronnies.

Il explique que la CCVO a été sollicitée pour une adhésion de principe à un syndicat mixte qui sera chargé de rédiger la charte du futur parc.

Il précise que les statuts de ce syndicat mixte sont élaborés en partenariat avec les communautés de communes y adhérant.

Il invite donc les conseillers à se positionner sur l'adhésion éventuelle de la CCVO à ce syndicat sachant que cette adhésion permettrait au élus de la CCVO de faire entendre leurs voix sur plusieurs points contenus dans les projets de statut (en proposant des amendements*).

Il précise enfin qu'une adhésion à

ce syndicat mixte n'équivaut en aucun cas à une adhésion au parc, puisque l'adhésion définitive au périmètre du parc interviendra ultérieurement lors de l'approbation de la charte.

Les conseillers ont délibéré et se sont déclarés favorables à une adhésion de principe de la CCVO audit syndicat mixte pour la seule mission de travailler sur la charte du Parc Naturel Régional des Baronnies.

*Entre autres amendements, la CCVO demande que, contrairement à ce qui est spécifié dans la première ébauche de ces statuts, toutes les communes soient représentées au sein du bureau de façon à avoir la majorité de décision.

Remboursement de sinistre :

Le Président :

- rappelle à son Conseil les actes de vandalisme dont a été victime la CCVO au

mois de mai 2005 et notamment le sabotage du mât de mesure installé sur la crête du col de Bruis dans le cadre d'une étude de faisabilité, en vue de la construction d'un parc éolien sur ce site,

- rappelle à ses conseillers les dispositions qui avaient été prises pour assurer ce mât par délibération en date du 19 novembre 2002,
- porte à la connaissance de ses conseillers le montant de l'indemnité suite au sinistre mentionné ci-dessus, soit 14 876 € payable par la compagnie d'assurance « AXA Assurances ».

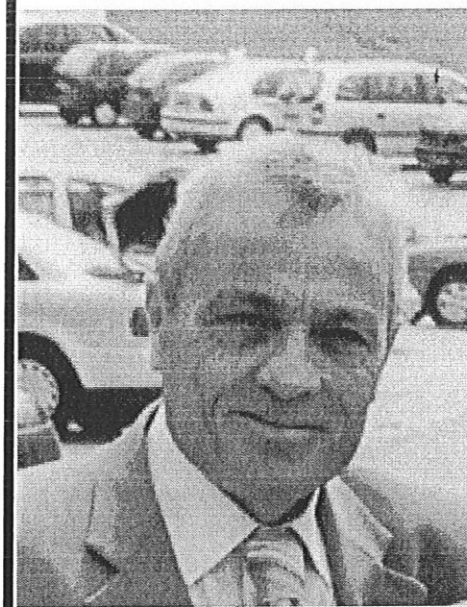
Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent le Président à prendre les mesures nécessaires pour que la CCVO puisse procéder à l'encaissement de ladite somme dans les meilleurs délais.

Bibliothèque :

Suite à une demande de subvention formulée auprès du Conseil Général des Hautes Alpes au mois de juillet 2005, celui-ci, par arrêté du 5 décembre 2005, vient d'attribuer à la CCVO la somme de 6000 € pour l'aménagement de la bibliothèque.

Des nouvelles des habitants

Décès : Rolland GIROUSSE



Rolland Girousse photographié ici le jour du mariage de sa fille en 2005

Âgé de 54 ans, domicilié à St Thibaud de Couz en Savoie, Roland Girousse est décédé sur le lieu de son travail le 21 novembre 2005 à Fontaine dans l'Isère.

Seul garçon d'une famille montmorinoise depuis plusieurs générations (comptant 7 enfants), Roland était le fils de Raoul et Jauffrette Girousse, il a grandi à Montmorin jusqu'à l'âge de 19 ans.

Un C.A.P. de plombier chauffagiste en poche, il a ensuite exercé son métier dans l'Isère où avec sa femme Michelle (née Bittante) il a élevé ses trois enfants : Pascal Nadine et Eric.

Roland était un homme de grande qualité, d'une extrême gentillesse, travailleur, discret, serviable, il avait été très affecté par le décès de son fils Eric, disparu en 1999 des suites d'une longue et douloureuse maladie.

Nous adressons nos très sincères condoléances à toute sa famille et en particulier à sa femme Michelle, ses enfants Pascal et Nadine et ses 6 sœurs : Palmire (épouse Pompéo), Jacqueline (épouse Figuier), Berthe (épouse Corréard), Jeannine (épouse Bittante), Raymonde (épouse Scaringella) et Chantal.

Georges VRECK

Monsieur Georges Vreck, le père d'Annie Dequet (résidence secondaire à Bruis) est décédé le 12 novembre 2005 à l'âge de 79 ans. Nos plus sincères condoléances à Annie et toute sa famille.

Naissances :

Arlette et Raymond Serratrice sont heureux de vous faire part de la naissance de leurs deux arrière petites filles :

Olivia Talon, la fille de Vincent Talon. Elle est née le 22 février 2005, et :

Léa Talon, la fille de Rémi Talon, qui est née le 25 octobre 2005 à la Réunion.



Olivia



Léa

Hospitalisations :

Victime d'une péritonite aiguë, Monique Cousin de Bruis a été hospitalisée en urgence à Gap le 12 décembre 2005. Opérée le 13, elle va beaucoup mieux aujourd'hui et a même pu participer au réveillon du CACT.

Colin Razaud de Montmorin a été hospitalisé à Gap pour des examens pendant une dizaine de jours, fin novembre début décembre 2005.

Simone Duc de Sainte-Marie a également passé une semaine en observation à l'hôpital de Gap juste avant Noël.

Les mots fléchés (solution dans le prochain numéro)

CÔTÉ PROTÉGÉ LISERON	TEST CUTANÉ FEMELLE ANIMALE	PAGEOT ASSISE	FAIT DU PLAT	COURS POSSESSIF
DOIT FAIRE BONNE IMPRESSION GAINES			SITUÉ À L'ÉTUDE SACRÉES	
GRISERIE				CREVER
DAME DE CONTE RAPPORT		VENTILÉ JANVIER		
	POTE CHAMPIGNON		INTRAMURS POSE UNE CONDITION	
ENVELOPPES CAHIER DE NOTES				MONNAIE D'ÉCHANGE
REGARDE DE HAUT			METTRE AU MILIEU AMAS	
FILLE DE CADMOS MAIN		VELETTE ARTICLE ARABE		
			VIEUX	
ARRIVÉ	PUISSANT RAYON			

Solution du n° 44

I	A	P
I	M	P
F	L	P
I	L	B
C	E	L
C	I	T
T	R	E
E	P	I
M	I	C
P	E	C
N	E	N
E	T	E

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OULE

Le village
05150 BRUIS
Tel: 04-92-66-04-39
04-92-66-04-21
Email: ccvo@wanadoo.fr
Ou : c.lombarccvo@wanadoo.fr

Nos heures d'ouvertures au public :
Les lundis et jeudis : de 8 h 30 à 12 h et
de 13 h 30 à 17 h

Bibliothèque intercommunale :

Provisoirement fermée

Tél : 04 92 66 04 39

Dépôt légal : 98009
Imprimé Par Nos Soins
Rédactrice : Cathy Lombard

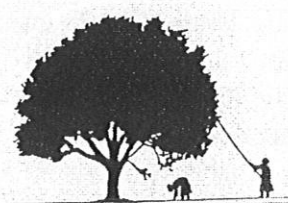
BULLETIN D'ABONNEMENT

Mme, Mlle, M.
NOM :
Prénom :
Adresse :

Souscrit un abonnement d'un an au bulletin d'information "Au fil de l'Oule".

Montant : 15,26 € (soit 100 frs)
chèque établi à l'ordre de : "Trésor Public",
à adresser à : CCVO 05150 BRUIS
Signature :

Année 2005 - Numéro 45
Novembre - Décembre



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OULE

Au Fil de l'Oule

L'édito

*En ce début janvier,
J'ai le plaisir de vous souhaiter,
En mon nom
Et au nom de tous les conseillers communautaires
Une bonne et heureuse année 2006
Pour vous,
Vos proches,
Ainsi que toutes les personnes qui vous sont chères.*

Gérard TENOUX

Sommaire :

- P. 1 : l'éditorial
- P. 2 à 4 : les orientations de la CCVO
- P. 5 à 7 : les animations de fin d'année
- P. 8 à 9 : la mixité à l'école : pour vous dans ce numéro : un cliché rare
- P. 10 : palmes académiques pour Annie Dequet
- P. 11 : les brèves au fil de l'Oule
- P. 12 : mots croisés